

# Commentaire présenté à l'Office des Transports du Canada (Commentaire présenté avec le formulaire)

**Sujet:** Consultation sur le rapport du Groupe Conseil UDA et la réponse de CMQR relativement à la voie de contournement ferroviaire de Lac-Mégantic

**Nom:** Josée Morin

**Date:** 2026-06-29

Commentaire sur le rapport de UDA en lien avec la demande de CPKC pour la construction de la voie de contournement ferroviaire à Lac-Mégantic présenté par Josée Morin

## Attachement No1

Mémoire à l'attention de l'Office des Transports du Canada concernant la consultation dans le cadre de son examen d'une demande visant la construction de la voie de contournement ferroviaire de Lac-Mégantic, présentée par la Compagnie de chemin de fer Canadien Pacifique (CMQR)

Concernant la conclusion de UDA, comment on peut dire que le projet ne présente pas d'impact lié à l'eau qui serait à la fois permanent, impossible à corriger et assez grave pour empêcher sa réalisation, alors qu'il est prévu une baisse permanente du niveau de l'eau souterraine de la nappe phréatique régionale? Cette baisse peut modifier la quantité, la circulation et la qualité de l'eau souterraine. C'est grave et il me semble que c'est assez permanent et irréversible. « Comme ce projet prévoit une zone d'excavation profonde directement dans la nappe phréatique avec des rabattements prévus de 23 m par endroits, les conséquences sur la quantité et la qualité des eaux de surface, même avec l'application des mesures d'atténuation, sont considérées comme modérées (négatif) à très élevées (négatif) lors de la construction, donc importantes, dues à des rabattements des eaux souterraines et en raison des incertitudes qui subsistent. » (WSP, septembre 2025) Selon le rapport hydrogéologique d'Englobe (2022 et 2024) plusieurs

zones d'excavation prévues dans le projet toucheront des unités géologiques sensibles telles que le till perméable et le roc fracturé, présentent des conditions artésiennes indiquant la présence d'aquifères captifs particulièrement vulnérables aux perturbations verticales. Ces travaux présentent des risques importants : perte de pression artésienne et rabattement de la nappe, action de compromettre des couches de confinement causée par le dynamitage, création de chemins préférentiels pour la migration de contaminants, modification des chemins de recharge et de l'écoulement souterrain en direction des puits municipaux. « Au cours de l'été 2025, CMQR et TC ont engagé des discussions concernant la préparation d'études supplémentaires sur les eaux souterraines et les eaux de surface à l'appui du projet. TC a décidé qu'aucune étude supplémentaire ne serait menée, étant donné que TC mettrait en œuvre des plans de surveillance rigoureux. » (point 263, p.56 Demande d'une ligne de chemin de fer par CPKC) C'est impensable de dire qu'il va certainement y avoir des problèmes, on ne sait pas trop lesquels avant de le faire et on verra au fur et à mesure! Normalement, on devrait dire stop, le Principe de précaution (article 6 de la Loi sur le développement durable du Québec (RLRQ, c. D-8.1.1)) essentiel pour un projet de cette ampleur qui touche une ressource précieuse, rare et de base de milliers de citoyens n'est vraiment pas respecté! Considérant que l'eau potable est précieuse et que plein de monde en manquent, même ici dans la région, et qu'avec les changements climatiques ce phénomène ne va pas en s'améliorant, comment on peut dire que ce n'est pas important de dénoyer des millions de litres d'eau potable par jour? Le rabattement « extrême » de la nappe phréatique est non seulement requis pour la phase de construction mais également lors de la phase d'opération ferroviaire. La stabilité de la plateforme ferroviaire dépend directement d'un pompage massif et continue des eaux souterraines, qui devra fonctionner sans faille et à long terme pour garantir la stabilité ferroviaire. « L'altération et la perte des milieux humides et forestiers attribuables au Projet pourraient également entraîner une diminution de leurs fonctions hydrologiques à l'échelle des bassins versants, notamment la régulation des débits des cours d'eau, le contrôle du ruissellement et de l'érosion, la filtration des eaux et la recharge des eaux souterraines. En retour, cette diminution des fonctions hydrologiques pourrait réduire davantage les ressources en eaux souterraines et aggraver les risques pour les écosystèmes et les communautés qui en dépendent. Cette situation apparaît d'autant plus probable dans un contexte de changements climatiques, où des précipitations plus intenses sont attendues, avec pour effet d'accélérer le ruissellement au détriment de la recharge des eaux souterraines. À l'échelle des bassins versants, les milieux humides et forestiers jouent en effet un rôle clé dans la résilience des écosystèmes face aux changements climatiques, en interceptant et en emmagasinant les eaux de

ruissellement avant de les transférer vers les eaux de surface et les eaux souterraines. Ces effets indirects attribuables au Projet pourraient évoluer sur plusieurs dizaines d'années (Laroque. M, 2026). » (UDA, 2025) Donc, selon cet extrait et au niveau de la contamination qui peut prendre des années à s'infiltrer dans les fissures, 25 ans de surveillance n'est pas assez. Nous devrions plutôt parler de surveillance à vie. Advenant une contamination de l'eau potable, comment prouver la causalité du projet sur l'état de notre eau? La responsabilité incombera encore sur les épaules des citoyens qui n'ont pas demandé ce projet et qui n'ont pas les moyens des demandeurs pour se défendre.

Les sédiments de la rivière Chaudière qui va recevoir toute cette eau contient des hydrocarbures lourds cancérigènes et des contaminants éternels (qui selon les études semblent agir sur le développement, la reproduction, le système endocrinien, le foie, les reins et le système immunitaire) issus de la tragédie qui sont considérés dangereux. Dans ce sens, il n'y a aucune étude qui parle des effets sur l'eau que puisent les riverains de la Beauce qui s'en abreuvent et des effets sur leur santé de boire cette eau après ce brassage important. Selon l'Association de Chasse et Pêche de Lac-Mégantic, de plus en plus de poissons difformes sont observés dans la rivière. Il s'agit possiblement ici d'un problème important de santé publique. Quand il s'agit d'un besoin de base comme l'eau potable, d'un danger de contamination tant par le creusage dans la nappe phréatique que par le brassage de sédiments contaminés, la diligence est de mise et non-négociable. La seule réponse que j'ai eue à ce sujet de TC et de CPKC est que les poutres du pont ferroviaire qui traversent la rivière ne sont pas dans la rivière, ce qui n'a même pas de lien avec la problématique exposée ici. De plus, ces mêmes citoyens pourraient être affectés par des inondations et la perte de territoires utilisables et par l'érosion des berges et subir des enjeux de sécurité civile.

Les mesures d'atténuation prévues sont plus des mesures réactives une fois que le mal est fait que des mesures de protection et ne sont pas garantes de l'approvisionnement en eau en qualité et en quantité pour les citoyens de façon permanente. Ce sont plus des mesures de suivi qui n'apporteront pas une atténuation ni une diminution des impacts sur l'environnement. Lors des soirées d'information au sujet de ce plan de « protection » en novembre 2024, j'ai demandé si nécessairement en creusant plus creux on va trouver de l'eau de qualité. Julie Gauthier (hydrogéologue de LNA) m'a répondu que pas nécessairement, qu'on ne peut pas prédire et que c'est vrai que plus on creuse, il y a un danger d'avoir de l'eau de moins bonne qualité, voire végétale. Je lui ai demandé comment ça se fait que lorsqu'ils ont creusé les puits municipaux de la ville, ils ont manqué d'eau au cinéma Mégantic à peu près à 4 km de là. Elle m'a confirmé que lorsqu'on dynamite dans le roc fracturé comme celui où se trouve notre eau potable

régionale, il peut arriver que des portions du territoire manquent d'eau, parfois très grandes, et que c'est tout aussi impossible d'en prédire exactement l'ampleur. Pour ce qui est de brancher ultimement les citoyens à l'aqueduc, UDA n'a pas revu l'analyse de vulnérabilité réalisée par la firme Laforest Nova Aqua (2022) qui explique les aires de protection des puits municipaux. Pas d'études poussées sur les puits municipaux, pas de certitudes donc, est-ce qu'on peut dire pas de risques comme UDA semble le dire dans sa conclusion? Considérant toutes ces incertitudes sur une ressource aussi de base et nécessaire, ne serait-il pas indécent et insensible d'imposer une telle perte à une population dont la grosse majorité considère ce projet comme une 3<sup>e</sup> vague de désolation ici après la tragédie et la perte de nos repères et de notre histoire? Tous les sondages effectués confirment qu'une grosse majorité de citoyens rejettent ce tracé. De plus, selon le rapport d'Englobe (2025), ce tracé ne serait pas plus sécuritaire, au contraire, et le tracé reste en périmètre urbain pour faire passer plus de trains qui vont aller 4 fois plus vite. Il reste quoi à détruire ici? Notre eau potable, nos milieux humides, nos forêts? Assez c'est assez.

Un des grands problèmes de l'analyse d'UDA est qu'elle s'appuie sur les documents déposés par le demandeur et des documents sont manquants (ex : l'arrêté ministériel de 2006 qui a pour objectif clair de prévenir toute activité susceptible de compromettre la qualité, le débit ou la pression d'eau alimentant le réseau municipal de Lac-Mégantic, justement où ils vont faire une grosse tranchée à même la nappe phréatique) ou erronés. C'est particulièrement le cas pour les milieux humides. Si vous allez lire mon mémoire déposé à l'OTC, j'y ai mis toutes les cartes dans le temps où les milieux humides « disparaissent » dans l'emprise au fur et à mesure que l'emprise augmente. On y voit qu'une grande partie des milieux humides en bas de notre terre sont « disparus ». Pourtant, dans les cartes déposées au BAPE, il y avait des milieux humides à la longueur de notre terre et la plupart, considérés comme à haute valeur écologique. Le problème est qu'ils doivent faire un déblai de 3 m pour justement enlever ces milieux humides. Évidemment, notre puits à 30 m va être asséché mais également notre puits situé à 167 m dans une pente en-haut de l'emprise. J'ai un ami ingénieur forestier à la retraite qui m'a dit que les érablières sont particulièrement sensibles aux changements au niveau de l'humidité du sol. Il parle d'une grande possibilité d'assèchement de l'érablière au complet. En fait, aucun rapport déposé par le demandeur ne prédit l'effet du déblai des milieux humides sur les forêts. Nous avons donc demandé à TC une caractérisation détaillée et indépendante de notre érablière avant les travaux et dans le temps advenant le cas où nous devons prouver le lien de sa détérioration avec ce déblai important. Nous n'avons aucune réponse de TC à ce sujet et ce, depuis des années.

Quand ils sont venus faire des forages exploratoires, nous avons signé au préalable une entente écrite qui disait qu'ils allaient réparer avec diligence tout dommage qui pourrait être fait à notre propriété. Ils ont brisé un chemin forestier qui nous a enlevé l'accès à une partie de notre terre en 2021 et il n'est toujours pas réparé, c'est même rendu en négociation juridique (David contre Goliath). Nous avons besoin de contrats solides et contraignants pour l'eau potable et pour toute perte, car on ne peut pas se fier à leur parole. De plus, le temps de surveillance de 10 ans n'est pas assez long, car la dégradation de la forêt peut se faire lentement, mais sûrement et le plan prévu ne comprend pas les effets à long terme ni les arbres affectés en-dehors de la bande surveillée (5 à 12,5 m).

Aucun rapport du demandeur ne parle des problèmes de sédimentation qui viennent avec la destruction des milieux humides et des forêts. Ce lien Youtube vous amène à une vidéo qui parle des problèmes importants de sédimentation dans le Lac-Mégantic qui viennent avec les pluies diluviennes et les inondations de plus en plus fréquentes à chaque année : <https://youtu.be/QZ6P7cmVyis> <https://youtu.be/V1-uHdtrp-4>

La destruction des milieux humides à Frontenac et à Lac-Mégantic risque fortement d'accélérer ce problème important et d'accélérer l'eutrophisation du lac Mégantic, moteur économique important au niveau du tourisme dont dépend Lac-Mégantic et environs. À Nantes, le creusage des milieux humides va probablement amener le même problème au lac Orignal, dernier secteur où le développement résidentiel est possible puisque la voie de contournement va passer dans le seul autre grand développement possible qui était prévu. Ces détériorations sont irréversibles et graves. Les compensations financières ne peuvent compenser des pertes fonctionnelles des milieux humides. Le délai de 25 ans suggéré ne devrait pas être souhaitable, mais obligatoire.

Lors de la rencontre de présentation du plan de surveillance de l'eau souterraine du 18 novembre 2024, les citoyens impactés au niveau de leur puits d'eau potable ont exprimé leurs attentes d'avoir une protection légale « à vie ». À cette demande, Catherine Hudon, Directrice Générale du Projet à TC, a répondu: « Il n'y aura pas de garantie écrite comme un contrat. Et d'ajouter que c'est plutôt l'OTC qui assurera (via son approbation du projet) la protection légale des citoyens ». TC a exprimé ici sa volonté de se dissocier de la responsabilité inhérente à cette catastrophe écologique imminente. Si l'OTC lui laisse le choix, il devrait choisir le scénario le moins sécuritaire et le plus rapide pour s'aligner avec ses agendas politiques. Le dossier incomplet présenté à l'OTC par les demandeurs où des données essentielles sont manquantes et leur

réponse au rapport d'UDA démontrent que la protection de l'environnement et des citoyens sont les derniers de leurs soucis.

En conclusion, l'OTC devrait exiger des demandeurs avant son accord au Projet le scénario le plus prudent qui exige une modélisation, exiger une protection à vie et demander des contrats robustes contraignants pour s'assurer de la protection des citoyens et des municipalités. De toute façon, comme ce Projet comporte trop de risques importants et trop d'incertitudes sur des ressources essentielles, pour le patrimoine environnemental et pour la sécurité des citoyens, le Principe de Précaution et la saine gestion responsable des deniers publics obligeraient le refus du Projet qui n'est pas raisonnable. Dans le cas de l'acceptation, l'OTC devrait porter l'odieux d'une catastrophe écologique et humaine imminente et annoncée chez une population déjà assez éprouvée qui conteste avec une grosse majorité ce Projet opaque et incomplet qui érode la confiance envers les institutions politiques et qui constitue en fait un nouvel élément traumatique qui découlerait d'une opacité décisionnelle et d'un empressement à concrétiser ce Projet sans que les citoyens puissent avoir accès aux informations pertinentes pour être partie prenante dans la décision les concernant. L'empressement de TC d'exproprier pourrait être perçue comme une dynamique d'urgence priorisée afin de neutraliser une résistance au changement exprimée par une partie grandissante d'une population. (Dr Lucie Viau, psychiatre d'expérience)

Fait à Lac-Mégantic, le 28 juin 2026.

Josée Morin,

biologiste et enseignante en Sciences au secondaire depuis 35 ans, résidente de Lac-Mégantic (QC)